ART. 12 N° 1871

## ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 1871

présenté par Mme Benin et Mme de Vaucouleurs

-----

## **ARTICLE 12**

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« leurs droits »

les mots:

« les droits auxquels ils peuvent prétendre ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.